



Convocation

## Assemblée Générale des actionnaires Mercredi 6 mai 2015 à 15 heures

L'Assemblée Générale Mixte d'ANF Immobilier se tiendra le mercredi 6 mai 2015 à 15 heures au Centre de Conférences de Capital 8, 32, rue de Monceau, Paris (8<sup>ème</sup>).

L'avis préalable de réunion a été publié le lundi 30 mars 2015 au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires). Il contient l'ordre du jour de cette Assemblée, le texte des résolutions présentées par le Directoire et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Cet avis préalable de réunion est disponible sur le site internet d'ANF Immobilier, [www.anf-immobilier.com](http://www.anf-immobilier.com), rubrique Investisseurs / Assemblée Générale 2015.

Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer en assistant à l'Assemblée Générale, en votant par correspondance ou en se faisant représenter par procuration.

Les actionnaires nominatifs recevront directement un avis de convocation.

Les actionnaires au porteur pourront se procurer l'avis de convocation auprès de leur intermédiaire bancaire ou financier habilité ou sur le site internet d'ANF Immobilier, [www.anf-immobilier.com](http://www.anf-immobilier.com), rubrique Investisseurs / Assemblée Générale 2015.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Information Actionnaires : [www.anf-immobilier.com](http://www.anf-immobilier.com)